Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260305-CCAS26030501-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 24/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Séance du 05 mars 2026

Etaient présents : Bernard QUILLEVERE, Marie-Jo ABASQ, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Jacqueline GILLET-GAGNON, Germaine JESTIN, Céline LAMOUR, Marie-Françoise LE BLOAS, Elisabeth LE BORGNE, Nathalie LE CALVE, Monique MOULIN, Véronique PROVOST, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Marie-Hélène TREGUER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Germaine JESTIN

2026.03.05-01 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

Madame la Vice Présidente présente au Conseil d'Administration les demandes et propositions de subventions aux associations à caractère social ou caritatif pour l'année 2026.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations à caractère social ou caritatif

Associations extérieures	***Montant***
ADAPEI 29	30 €
AIR DU LEON	30 €
Bibliothèque sonore	30 €
Rêves de Clown	30 €
SOS Amitié	30 €
CIDFF	150€

Association **caritatives oeuvrant auprès des foyers défavorisés**	***Montant***
Secours Catholique	150 €
Secours Populaire Français	150 €
Les Restos du coeur	300 €
Solidarité Paysans	300 €

CCAS de Milizac-Guipronvel
Mairie - 1 route de Milizac (*Guipronvel*)
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

☎ : 02 98 07 90 31
🖷 : 02 98 07 97 29
💻 : mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260305-CCAS26030501-DE

Association **à caractère social oeuvrant directement sur la commune**	***Montant***
ADMR (0,60 € x 4.883 habitants)	2929,80€

- Ces sommes seront imputées à l'article D 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2026

Adopté à l'unanimité

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 5 mars 2026

Le Président,
Bernard QUILLEVERE